Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-13042026-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Anne HAYÉ donne pouvoir à M. Hervé BOURGOUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h05 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-13042026-DE

OBJET N°13-04-2026 : Assainissement - Redevance performance assainissement 2026

Rapporteur : ***Hervé Bourgouin***

Vu l'instruction relative à la réforme des redevances de l'eau reçue le 4 décembre 2024 ;

Nous pensions que la mise à jour de la redevance performance assainissement n'était assujettie qu'en cas de délibération. Nous avons appris par courrier de l'agence de l'eau que ce n'était pas le cas.

Actuellement, son montant est de 0.16€/m3. L'agence de l'eau facturera à compter de début janvier la redevance à reverser pour 2026, basée sur les consommations 2025.

En restant sur ce montant de 0,16 €/m3, nous sécurisons ce montant incertain pour la collectivité.

En conséquence, il est proposé de maintenir ce montant à 0,16 €/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** une tarification de 0,16€/m3 pour la redevance performance de l'agence de l'eau à compter de 2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité voix des membres présents et représentés.

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

La Maire,
Isabelle CLEMENT-VITORIA

Le secrétaire de séance
Gwenole MELL